

SOINS MÉDICAUX ET INFIRMIERS



PETITE ENFANCE
ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE
PHARMACIE
OPTIQUE
DENTAIRE
HOSPITALISATION
SOINS MÉDICAUX ET INFIRMIERS
AUDITION
HANDICAP
PERSONNES ÂGÉES

Soins médicaux et infirmiers

Des acteurs performants au cœur de la médecine de ville

Les professionnels des centres médicaux et infirmiers se sont engagés depuis longtemps à assurer des soins performants et innovants. Par ailleurs, ces centres offrent la garantie d'une accessibilité financière en appliquant des tarifs de secteur 1.

ACTIVITÉS

Implantés plus généralement en milieu urbain, les centres de santé mutualistes s'adaptent aux besoins de santé de la population en proposant une offre de soins variée allant de la médecine générale à l'ensemble des spécialités en passant par les soins infirmiers. Dotés de plateaux techniques performants, certains ont développé des actes innovants parfois associés à des actes hors nomenclature (ostéodensitométrie, diététique, dermato-esthétique...). La plupart organisent à leur initiative des actions de prévention ou participent aux Journées nationales de prévention.

Ouverts à tous, ils interviennent dans le secteur ambulatoire tout en appliquant les tarifs conventionnels de secteur 1 et en pratiquant le tiers payant sur le régime obligatoire.

Bénéficiant d'un cadre légal reconnu à travers la loi du 29 décembre 1999 et l'accord national signé en 2003 avec les trois caisses d'assurance maladie, les centres de santé se sont adaptés à leur environnement : mise en place de Sesam Vitale, informatisation du dossier médical, application de la CCAM...

Au sein du réseau national, plusieurs projets communs sont menés : la mise en place d'une démarche qualité construite avec la Haute Autorité de Santé, la réalisation d'études à destination des gestionnaires (sur les actes hors nomenclature, le modèle cible économique, le dossier médical...), la mise en place d'actions de prévention...

CHIFFRES CLÉS

Parmi les 350 centres de santé médicaux implantés en France, la Mutualité Française en gère une soixantaine, situés principalement dans les régions Est et Sud. Paris et la région parisienne totalisent à elles-seules plus de 10 centres de santé mutualistes. Concernant les soins infirmiers, la Mutualité Française compte une vingtaine de centres.

Le nombre de "passages" de patients varie selon la taille du centre : entre 1 100 et 240 000 passages par an pour un centre médical et polyvalent. Le chiffre d'affaires varie de 67 534 euros à plus de 10 millions d'euros. Celui des centres de soins infirmiers est évalué en moyenne à 232 000 euros.

Plus de 3 000 salariés dont 40 % de médecins travaillent dans les centres médicaux. Le nombre de spécialistes prédominent. Les actes les plus fréquents sont les actes en Z (actes utilisant des radiation ionisantes) et les CS "consultations de spécialistes". L'activité de la médecine générale représente 18 % de l'activité médicale. Le temps partiel reste développé, principalement en ce qui concerne le personnel médical.



ORGANISATION

Les gestionnaires de centres de santé, qu'ils soient mutuelles ou Unions départementales, sont fédérés au sein d'un réseau national de professionnels placé sous l'égide de l'UNSAM. L'adhésion à ce réseau reste volontaire et est soumise à un niveau de cotisation.

L'assemblée générale de l'UNSAM, sur proposition du conseil d'administration, décide du programme d'actions national inscrit dans un plan de développement triennal et décliné annuellement en plans d'actions.

La tête de réseau a pour rôle d'animer ce réseau, de piloter des projets nationaux et de négocier auprès des différents partenaires institutionnels.

CONTACT ANIMATEUR RÉSEAU NATIONAL

Nadine RAFFY-PIHAN, responsable du secteur centres de santé médicaux et infirmiers

Tél. : 01 40 43 64 36

Email : nadine.raffy@mutualite.fr

Assistante : 01 40 43 61 85